

rentes époques et sur tous les points de l'Union. Il a fallu à M. Vattemare des prodiges de persévérance pour recueillir un modèle de tous ces chiffons de papier qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire politique et financière des Etats-Unis. C'est presque une gloire que d'y avoir réussi.

Etranger.

La tranquillité publique en France n'est point troublée, et n'est pas en apparence menacée de l'être. Le Message du Président n'a pas peu contribué à cette quiétude de l'esprit public. Des feuilles élyséennes (comme on appelle les organes du président) prétendent que la situation réelle les mêmes périls qu'avant le 12 novembre. Mais Louis-Napoléon ne s'en est pas moins déclaré le partisan de la constitution et de l'ordre en disant dans son Message: "Je considère comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, voudraient ébranler le peu de stabilité que nous garantit la Constitution."

En Angleterre la guerre à la hiérarchie catholique est toujours aussi active. Les dépêches télégraphiques qui annoncent le contraire sont énergiquement démenties par les journaux de la métropole. Cette levée de boucliers contre la mesure papale fourmille d'incidents véritablement exécutives. Le point de mire des attaques est toujours le Cardinal Wiseman. On imprime sur son compte des biographies satiriques, des appréciations de son talent oratoire, et des bluettes sur ses défauts de caractère. Quand la passion en aura fini, ce sera à la raison, à la vérité, à l'histoire à se faire en cadre à leur tour.

ANGLAETERRE.—S. Em. le Cardinal Wiseman célèbre tous les jours la sainte messe à la cathédrale catholique de Saint-Georges in the field. On assure qu'il s'occupe à rédiger un mémoire, dans lequel il défend sa conduite et celle de ses vénérables frères les évêques. Les Prélats anglicans ont été invités à purger leurs diocèses des ministres entachés de papisme. La tâche sera difficile. Le Morning-Post du 16 contient l'adresse suivante, qu'il croit émanée de la plume du Cardinal Wiseman:

"A Sa très-excellente Majesté la Reine. "Les sous-sujets, fidèles sujets de Votre Majesté résidant en Angleterre et professant la religion catholique romaine, désirent déposer au pied du trône de Votre Majesté l'expression de leurs sentiments d'inalterable fidélité à la personne royale, à la couronne et à la dignité de Votre Majesté.

"Nous considérons comme un devoir, en ce moment où l'on cherche à accuser notre loyauté, de renouveler l'expression de nos sentiments.

"Aux époques où les catholiques d'Angleterre étaient privés des privilèges de la constitution et des droits dont jouissaient leurs compatriotes, ils sont restés fidèles à l'allégeance envers la couronne de ce royaume; ils se sont toujours, autant que qui que ce fût, montrés prêts à défendre, contre quiconque les attaquait, ses droits et prérogatives. A plus forte raison, maintenant que, sous le sage gouvernement de Votre Majesté, nous participons, comme vos autres sujets, aux bienfaits de la constitution, sommes-nous animés des mêmes sentiments de fidélité, d'attachement, et prêts à faire preuve, lorsqu'occasion qui s'en présente, de la sincérité de ses paroles.

"Le plus cher des privilèges dont nous a fait jouir la sagesse de la législature britannique, est celui de professer et de pratiquer ouvertement la religion de nos pères en communion avec le Saint-Siège de Rome. Ses enseignements nous ont appris, comme la leçon la plus sacrée, à rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

"En conséquence, nous supplions Votre Majesté de vouloir bien agréer l'assurance que, dans tout ce que notre Eglise a fait, à quelque époque que ce soit, pour établir son système régulier de gouvernement parmi les membres de cette Ile qui lui appartient, son autorité a été purement spirituelle, et l'organisation qui nous a été donnée, entièrement ecclésiastique. Notre Eglise n'a garde de toucher à aucun des titres et des droits de Votre Majesté, ni à son autorité, ni à sa juridiction et prérogative comme notre souverain et comme souveraine de ces royaumes; elle ne diminue ni n'atténue non plus en rien notre profond respect, notre loyauté, fidélité et attachement à la personne auguste et au trône de Votre Majesté. Nous offrons humblement à Votre Majesté l'assurance que, parmi ses sujets, il n'existe aucune classe qui, plus solennellement, plus continuellement ou plus ardemment, prie pour la stabilité du trône de Votre Majesté, pour la préservation de sa vie et la prospérité de son empire, que les catholiques d'Angleterre, dans la religion desquels la fidélité est un devoir sacré et l'obéissance une vertu chrétienne."

FRANCE.—Une souscription a été ouverte en Normandie pour élever une statue à Guillaume-le-Conquérant. Ce sera une figure équestre, en bronze, élevée sur un piédestal d'architecture romane, où seront représentés les six premiers ducs de l'antique province, depuis Rollon jusqu'à Robert, père de Guillaume; l'exécution de ce monument, dont la place est désignée à Falaise, au pied du château qui a vu naître le Conquérant, est confiée à M. Louis Rochet, à qui ont été déjà les statues du maréchal Drouet et de Guy Coquille.

IRLANDE.—Le docteur Murray, Archevêque de Dublin, a convoqué une réunion pour l'adoption d'une adresse de félicitation par l'intermédiaire de Cardinal Wiseman au clergé d'Angleterre et des témoignages de reconnaissance vis-à-vis du Saint-Père, pour le rétablissement de la hiérarchie catholique romaine.

BELGIQUE.—Dans la séance du 18 novembre, la proposition suivante de M. DuMortier, dont la lecture a été autorisée par les sections, a été mise à l'ordre du jour de la Chambre des représentants: "Considérant que la Constitution repose sur le principe de la liberté en tout et pour tous. Considérant qu'alors que toutes les facultés des citoyens y sont déclarées libres, l'exercice de la charité ne peut être asservi à aucune autre volonté que celle du bienfaiteur. Considérant que la liberté de faire le bien intéresse, avant tout, ceux qui vivent de la charité, c'est-à-dire les pauvres.—Article unique. La charité est libre, nul ne peut être entravé dans l'exercice de cette liberté."

M. DuMortier développera incessamment sa proposition.

SUISSE.—LUCERNE.—Les ornements et le trésor de l'église du couvent de Saint-Urbain viennent d'être vendus à un juif de Francfort et à un marchand de Paris pour le prix de 60,000 fr.

SUISSE.—Le projet de loi sur les mariages mixtes est une nouvelle injure aux droits des catholiques. Les Evêques de Sion, de Coire et de Côme ont protesté par des pétitions, qui ont été, dans la séance du 11 novembre renvoyées à la commission. [Nous reproduirons prochainement celle de Mgr. l'Evêque de Sion, qui résume parfaitement la question.]

Mgr. l'Evêque de Fribourg n'avait pas manqué d'élever aussi la voix pour la défense de la loi catholique; mais sa protestation a été écartée sur la proposition de M. Stämpfli, qui a prétendu que Mgr. Marillet, ayant été détruite, et par conséquent n'étant plus Evêque, ne doit pas être écouté quand il prend cette qualité. On a répondu au député radical que, pour être évêque, Mgr. Marillet n'en est pas moins Evêque; qu'il n'appartient ni à l'autorité cantonale ni à l'Assemblée fédérale de lui enlever cette qualité. Ces notions les plus élémentaires de la liberté confessionnelle, ont été méconnues, et une assez forte majorité a voté le rejet. Ces haineuses préventions sont d'un mauvais augure pour les catholiques.

ROME.—Les Rév. P. Jésuites ont ouvert, le mardi 5 de novembre, les cours du Collège romain.

ESPAGNE.—Un Te Deum et une messe solennelle ont été chantés à Séville, dans l'Eglise paroissiale de Santa-Cruz, en actions de grâces de la promotion au cardinalat de S. Em. Mgr. Wiseman, né comme on sait dans cette contrée. Près du maître-autel était une image de la sainte Vierge, à laquelle le petit Antoine Wiseman a été offert quand il était enfant; le portrait de S. Em. était exposé sur des colonnes de l'Eglise. On remarquait dans la nombreuse assistance plusieurs membres des familles irlandaises établies en Andalousie, les Butler, Walsh, O'Crowley, O'Ryan et Trindall. La cérémonie a été suivie d'une abondante distribution d'aumônes.

FAITS DIVERS.

Les proscriptions de Londres, comme ils s'appellent, c'est-à-dire les comités socialistes des Français, Polonais, Allemands et Hongrois, réfugiés en Angleterre, viennent de publier un manifeste nouveau. C'est tout simplement la guerre sainte de la liberté qu'ils prêchent. Ils ont compté les soldats que les gouvernements européens comptent sous leurs drapeaux; et comme ces soldats français des despotes organisent le massacre universel des républicains, ils crient à leurs frères: "Debout et aux armes!" Il faut dire que M. Ledra-Rollin, Mazzini et le fameux comité démocratique central restent muets et ne semblent pas disposés à prendre la moindre part à cette croisade. Cependant cette publication est un symptôme de l'agitation qui couve toujours au sein des masses révolutionnaires.

Le procureur de la République et le juge d'instruction viennent d'opérer à Arles, chez une dame B., la saisie de divers papiers et correspondances constatant l'existence de sociétés secrètes.

On avait arrêté quelques jours auparavant, dans la même ville, un nommé Laurent, membre d'une société démagogique, sous prévention de fabrication ou de recèlement de poudre et de munitions de guerre.

Il paraît que la propagande socialiste se fait dans une partie du département avec une effrayante persistance; mais l'autorité est prévenue et tient dans ses mains plus d'un fil de ces ténébreuses menées.

Une autre arrestation, celle du sieur Richard, cafetier et président d'un club de la Montagne, a été également opérée à Arles, par suite d'ordres venus de Lyon, et pour cause de participation au grand complot du Midi, dont l'instruction se poursuit activement sur plusieurs points.

—On s'entretenait, à l'Assemblée, de la levée de 40 000 hommes ordonnée par un décret qui a paru dans le Monteur. Les armements de l'Allemagne et de la Russie, les complications qui peuvent sortir de la situation des affaires de Prusse et d'Autriche justifient cette mesure de prudence. Sans doute la France doit, ainsi que le dit le Message, garder une stricte neutralité tant que l'équilibre européen ne sera pas troublé; mais, établir un corps d'observation sur le Rhin, ce n'est que remplir un devoir de sagesse et de légitime prévoyance.

Le décret et le rapport du ministre de la guerre étaient généralement approuvés.

—On lit dans le Courrier du Havre: "Le paquebot américain la Seine, dont nous avions annoncé l'arrivée hier, est entré ce matin dans le bassin de la Floride. Nous extrayons du rapport de son capitaine, M. Williams, le singulier fait que voici: "Le 30 octobre, par 45 degrés 43 minutes de latitude et 43 degrés 11 minutes de longi-

tude, vent ouest-nord-ouest, temps fait, toutes les bouvettes dehors, le navire filant neuf nœuds, un tourbillon cassa les trois mâts de perroquet en trois morceaux, sans que rien, ni sur la mer ni sur le pont, ne pût faire prévoir cette trombe, qui n'a été ressentie que dans les hauteurs de la mâture. Un morceau d-s mâts de perroquet, dans sa chute, traversa le pont, celui du mât de misaine traversa la cuisine et blessa le cuisinier. Aucun changement dans l'atmosphère ne s'opéra pendant ou après cette trombe, ce qui permit de débarrasser le navire, sauver les voiles, le gréement, et continuer la route sous la voile restante sous vergues."

On peut appeler cet événement un véritable phénomène atmosphérique.

—Si les soldats russes sont, comme on le dit parfois maltraités, par leurs officiers, il paraît du moins que lorsque ces faits parviennent à la connaissance de l'Empereur, ils sont sévèrement réprimés, car voici ce que nous lisons dans le dernier numéro du Journal de Saint-Petersbourg: "En vertu d'un jugement, confirmé par S. M. l'Empereur, le lieutenant-général à la suite de l'armée Schwartz 1, ci-devant chef de l'arrondissement militaire de Djaro-Belobany et de toute la ligne des cordons Lesghiens, a été exclu du service avec défense d'y être réadmis par la suite pour cause d'abus de pouvoir et cruauté envers des soldats; le major Petchkovsky, du bataillon numéro 7, de la ligne de Géorgie, ci-devant faisant les fonctions de commandant de la forteresse de Nowozakaly, et le major à la suite de l'armée Gribowsky, ci-devant major de place de la même forteresse, ont été dégradés, privés de la noblesse et des ordres dont ils étaient décorés, et condamnés à dix ans de détention dans une forteresse, pour cause de cruautés envers les soldats, et enfin le lieutenant-colonel Asséif I, ci-devant président de la commission de justice militaire de la forteresse de Nowozakaly, est exclu du service et condamné à deux mois de casernement dans une forteresse, pour avoir sciemment cédé, dans l'instruction du procès militaire, les cruautés commises pendant l'enquête de cette même affaire."

—Les journaux de Panama sont en ce moment très-occupés d'un projet gigantesque, qui a germé dans le cerveau d'un ingénieur américain, et qui consiste tout simplement à transporter d'un Océan à l'autre, sur le chemin de fer actuellement en construction, les navires tout chargés dont la jauge n'excéderait pas 1,100 tonneaux. La presse de Panama prend au sérieux cette conception audacieuse, et la considère comme étant d'une réalisation possible.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Courrier des Etats-Unis)

RAVAGES D'UNE TROMBE.—Un ouragan qui ne paraît guère avoir de précédent, pour la violence, que celui qui détruisit en partie, il y a quelques dix ans, la ville de Natchez, vient de fondre sur la vallée du Mississippi.

C'est samedi dernier, vers 2 h. de l'après-midi, que le tourbillon s'est déchaîné, et la ville du cap Girardeau, située sur la rive du Mississippi, au-dessous de Saint-Louis, semble en avoir supporté la plus grande fureur. Quatre-vingt bâtiments, parmi lesquels figurent deux églises et un couvent, ont été renversés. Deux bateaux à vapeur, amarrés au quai, ont été presque mis en pièces. Un grand nombre de personnes sont restées ensevelies sous les ruines ou ont été blessées par les débris. En un mot la cité entière, heureuse et florissante le matin, ne présentait plus, le soir, que l'aspect de la désolation.

Come indigne de l'irrésistible violence de la trombe on cite les deux faits suivants: Deux gigantesques poteaux télégraphiques ont été fendus et brisés comme une simple allumette; et, ce qui est bien plus merveilleux encore, une vache a été enlevée de terre, et logée dans un arbre, à soixante pieds en l'air. Il est évident que le désiriste n'a point dû se borner un cercle restreint d'où nous parviennent ces nouvelles: la campagne aussi a dû être cruellement éprouvée; mais il faut attendre, pour apprécier l'étendue réelle du mal que les récits soient venus compléter le sommaire télégraphique.

Exposition Universelle de l'Industrie.

LE PALAIS DE CRISTAL.

Le Britannica donne, sur le bâtiment de Hyde-Park, les intéressants détails qui suivent: "Nous avons fait une nouvelle visite à ce travail. La scène, en pénétrant dans l'enceinte, est maintenant saisissante. Le réséau de pièces assemblées a l'air d'une vaste toile d'araignée. Les colonnes pyramidales de fer, de 66 pieds de haut, paraissent de fil de fer, et les ouvriers qui circulent dessus donnent plus l'idée d'araignées que d'hommes. L'ouvrage avance tranquillement, et l'on entend à peine le bruit du marteau. Le sol est terriblement défoncé, et aurait besoin de quelques charges de gravier, surtout dans l'avenue centrale.

"Il y a peu de matériaux par terre, quoique les visiteurs soient à chaque instant écartés par les cris des conducteurs de lourdes voitures.

"En se plaçant à un bout de l'avenue centrale, on peut embrasser la vue de l'ensemble, qui offre une impénétrable masse de colonnes pyramidales et de barres transversales, s'y reliant sous toutes sortes d'angles. Peu d'échafauds existent au milieu des constructions, en sorte que le coup-d'œil peut s'étendre jusqu'aux points extrêmes, et que l'on est à l'instant saisi par l'étendue et la grandeur du monument.

"Ça et là, mêlées avec les constructions terminées, brillent les flammes des forges. A droite, une machine siffante, mettant en branle une puissante scie circulaire, vomit de

hauts colonnes de fumée, au grand ennui des bandes d'ouvriers occupés à vitrer le plafond. A gauche, une autre machine, pour les ouvriers en fer, tourne et mugit.

De quelque côté que vous tourniez les yeux, vous apercevez des troupes d'ouvriers activement occupés sur les ais et les traverses de ce grand labyrinthe.

"Une des avenues latérales est vitrée et enclose, et dans cette portion, à l'abri des injures de l'air, travaillent activement une légion de charpentiers. Maintenant que le squelette du bâtiment a reçu partiellement sa forme définitive, on témoigne une soignée déférence pour l'opinion publique.

"A propos des arrières du voisinage des travaux, un arbre gigantesque se trouve élagué au milieu des constructions et balance ses rudes et noires branches, au milieu des colonnes, avec une impériale indifférence. Il est l'objet d'un intérêt tout particulier, et semble ondoyer sous la brise sans s'inquiéter des opérations subséquentes; il sait que des centaines de voix s'élèveraient pour le défendre, si MM. Fox et Henderson s'avisait de porter la main sur sa rude écorce.

"Les ateliers de forgerons sont pittoresques; il y en a deux ou trois, mêlés avec les arbres, qui seraient dignes du plateau de Wilkie. Au centre du bâtiment, cinq ou six gigantesques arcades barrent presque le chemin. Elles sont destinées à marquer les avenues du transept, qui n'est pas encore commencé.

"Dans la partie enclose des constructions, nous avons vu un placard annonçant un meeting pour la formation d'une société de secours contre les accidents, sage précaution qui témoigne des progrès de la prévoyance parmi la classe ouvrière."

(Du Canadien du 9 décembre.)

(On est assez peu d'accord à Québec sur le point de savoir par quel endroit passera la route du chemin de fer projeté de Québec à Richmond: du Cap-Rouge, de la Pointe-au-Platon ou d'autre lieu intermédiaire. Ci-après est le rapport des derniers procédés de la corporation municipale de Québec à ce sujet.)

LE CHEMIN DE FER DE QUÉBEC A RICHMOND.

Les £100,000 votés par le conseil de ville.

La séance de vendredi soir a duré depuis 7 heures jusqu'à près de minuit. La foule qui se pressait dans la partie de la salle des séances réservée au public, et même des applaudissements qui ont dû être réprimés, témoignent de l'intérêt que les citoyens prennent à la mesure dont le sort dépendait de la décision du conseil. Nous publions le discours par lequel M. Tessier, président du comité des finances, ouvrit la discussion. Nous n'avons point de notes des autres discours prononcés dans cette séance; mais ils sont publiés par quelqu'un de nos confrères, nous en donnerons un résumé.

Après qu'il eut été rejeté divers amendements proposés par M. Lloyd et autres, M. Rhéaume, secondé par M. Paradis, ne proposa un qui accordait les £100,000 à la condition que la route projetée par le Cap-Rouge, celle par la Pointe-au-Platon, ou toute autre route au-dessus du Cap-Rouge, seraient préalablement explorées par deux personnes compétentes, l'une nommée par le maire et l'autre par la compagnie, le conseil se réservant le choix de la route sur le rapport des explorateurs. Le rapport du comité des finances, avec cet amendement, fut adopté par 11 voix contre 8.

Pour:—MM. Robitaille, Gamy, Maguire, Tessier, Gingras, Dorval, Rhéaume, Carrier, Tourangeau, Paradis et Morrin.

Contre:—MM. Lloyd, Sewell (Dr), Lampron, Murray, Dinning, Boxer, Sewell (sherif) et Hall.

Par un autre amendement, la somme de £25,000 en actions privilégiées, dont le conseil de ville exigeait le dépôt, a été réduite à £20,000.

Le chemin de fer devra être commencé simultanément à Québec et à Richmond.

L'HIVER.—Après avoir hésité plus longtemps que de coutume, il s'est enfin décidé à installer chez nous. Il s'est élevé samedi soir une tempête accompagnée de neige qui, amoncelée par le vent, a dû rendre les chemins presque impraticables en quelques endroits. Hier le temps était clair et froid, le vent soufflant du nord-ouest, et ce matin le fleuve est couvert de glaces flottantes.

La malle de Montréal d'hier est arrivée à 11 heures du matin; celle d'aujourd'hui n'était pas arrivée à 2 heures.

Nous remercions cordialement l'honorable Maire de l'envoi du Feuillet contenant un intéressant article de M. F. X. Farmer sur le Canada, dont nous ferons certainement usage pour nos lecteurs.

Par une méprise du metteur en pages, l'extrait du Message du Président des E. U., au lieu de figurer immédiatement après la Note qui lui sert de préambule sur la première page de ce numéro, a été intercalé dans la 2de colonne à la suite de l'analyse qu'il aurait dû précéder.

NAISSANCE.

En cette ville, hier matin, la Dame de M. L. A. Garreau, a mis au monde un fils.

En cette ville, le 10, la Dame de M. C. Caty, a mis au monde une fille.

DECES.

En cette ville, le 9, à l'âge de 57 ans, 3 mois et 4 jours, Dame Marguerite Caron, épouse de M. Stanislas Chartrand, menaçant de cette ville.

En cette ville, hier matin, Daniel-Olier, enfant de M. F. X. Lafamme, âgé de deux ans et demi.

A Québec, samedi, Edouard, fils de C. N. Montclair, ber, 6cr.

A Sacramento, (Californie) le 26 octobre, M. Cls. K. Clark, et devant de Montréal.

ANNONCES.

INSTITUT-CANADIEN.

SIXIEME ANNIVERSAIRE.

MARDI, le 17 du courant, l'Institut-Canadien célébrait le sixième anniversaire de sa fondation. Se rendant à une demande spéciale du Comité de Régie, un des membres de l'Institut J. DOTTRE ECHIER, AVIS-CAT, donna en cette circonstance une FÊTE, dans la salle des Odd-Fellows Grande Rue St. Jacques. Le sujet choisi par ce Monsieur est celui de l'ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'INSTITUT-CANADIEN. A cette séance, sera aussi lu le sixième rapport annuel du Comité de Régie.

Le bienveillant concours d'un orchestre d'amateurs, est en outre assuré des aujourd'hui à l'Institut pour cette soirée, à laquelle le public est respectueusement invité à assister.

Des sièges seront réservés pour les Dames. Entrée: libre et gratis à la séance, qui commencera à 8 heures P. M.

Par Ordre, P. G. PAPINEAU. Sec. Cor. J. C.

Montréal, 12 Décembre 1850.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE.

M. M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "L'Arthur" un ASSORTIMENT de CUVES, de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges fâcheux et nuisibles, à ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. de l'étranger de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des moments qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détestées jusqu'à leur essence.

Adresse: MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N° 84—Montréal, 3 Décembre, 1850.

BAZAR

DE LA SOCIÉTÉ DE ST. VINCENT DE PAUL.

Le Public est respectueusement informé, que le BAZAR annuel de la Société aura lieu en DÉCEMBRE sous la direction des Dames ci-après nommées, qui ont bien voulu se rendre à l'appel du Comité.

MADAME LA MAÎTRESSE, ASSISTÉE PAR: MME FURNISS, MME DRUMMOND, " MASSON, " BOURET, " DESBARATS, " WILSON, " DUMAS, " COUILLARD, " DORION, " LEVESQUE.

MME DESCHAMBAULT. Le Comité a l'espoir que déjà plusieurs Dames ont préparé divers objets qui sont destinés pour ce Bazar, et que d'ici au jour qu'il aura lieu, chacun emploiera, ses moments de loisir à confectionner de petits ouvrages tant de fantaisie que d'utilité, qu'ils voudront bien remettre ainsi que toutes autres contributions d'aucun genre, à aucuns des Dames directrices.

La saison rigoureuse qui nous arrive rapidement, et la misère qui règne autour de nous, est un sûr garant que chacun contribuera autant que possible à cette grande œuvre, qui est la seule ressource que la Société ait pour venir au soulagement de pauvres.

Le Bazar doit avoir lieu les 16, 17, 18 et 19 du courant, dans la maison de John Tiffin, écuier, coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel.]

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

POUR 1851.

A vendre chez E. R. FABRE ET CIE., Rue St. Vincent, N° 3. 19 nov. 1849.

HECTOR L. LANGEVIN. AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse, au-dessous de l'établissement de la Minerne. Montréal, 8 novembre 1850.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Price, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement aménagées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égaux à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

FRANÇOIS LEDUC.

INFORMATIONS DEMANDEES.

On a besoin à ce bureau d'informations sur le Sieur François Leduc, qui serait délégué en Canada vers 1831 ou 1832. Ces informations sont demandées dans l'intérêt d'une famille Leduc, d'Alençon, en France. Bureau du Secrétaire Provincial, Toronto le 28 Octobre 1850.

A être publié pendant un mois dans les Melanges Religieux, La Minerne et le Journal de Québec.

A VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur, tenant par devant à la rue St. Denis, d'un côté au propriétaire, de l'autre à M. Louis Joseph Papineau, et par derrière joignant à M. Richard avec une maison en bois à un étage, ligne fine, 38 de front sur 32 de profondeur, glacière et autres dépendances dessus construites. Pour les conditions, qui seront des plus libérales, s'adresser au propriétaire sur les lieux, M. TOUSSAINT LADOUCEUR, ou au Notaire soussigné.

C. A. BRAULT, N. P. Montréal, 26 juillet 1850.